











# SESSION D'INFORMATION AMI « Innovation en Guyane »











#### **SOMMAIRE**

- AMI : Qu'est ce que c'est?
- COMMENT REPONDRE A l'AMI ?
- CAHIER DES CHARGES : Focus sur les points importants
- ÉTAPES CALENDRIER DE SELECTION DES CANDIDATS
- ÉLABORATION D'UN DOSSIER
- FOCUS REGLEMENTAIRE
- CALENDRIER AMI/ AAP
- CONTACTS











#### AMI: Qu'est ce que c'est?

- Une méthode de <u>présélection</u> et d'<u>orientation</u> permettant l'émergence d'actions ou projets reconnus comme prioritaires
- Limiter la prise de risque et la perte de temps dans l'obtention de l'aide européenne









#### Comment répondre à l'AMI?

- <u>Télécharger les éléments de l'AMI « Innovation en</u>
   <u>Guyane » sur le site internet : https://www.ctguyane.fr/</u>
  - Cahier des charges
  - Formulaire de réponse
  - Fiche OS2 du PO FEDER-FSE 2014 2020
  - > Décret d'éligibilité des dépenses













#### **Cahier des charges: Focus sur les points importants**

- Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt
- Conditions d'éligibilité du projet
- Indications financières
- Critères d'appréciation et de sélection des projets
- Calendrier prévisionnel











#### **OBJECTIFS: AMI «Innovation en Guyane »**

OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Favoriser les transferts de technologies, les partenariats entres les secteurs public et privé

Accompagner les entreprises dans les actions de développement expérimental au niveau des filières dans une optique de mutualisation

Soutenir l'innovation dans l'économie sociale et solidaire













#### **CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

BÉNÉFICIAIRES



Organismes de recherche et universités Centres techniques et de transfert Collectivités territoriales et leurs groupements Chambres consulaires organisations Socioprofessionnelles entreprises (TPE/PME) Associations, fondations

TERRITOIRES ELIGIBLES



**Tout le territoire guyanais** 

**THEMATIQUE** 



Aides aux projets de recherche et de développement Aides à l'innovation en faveur des PME Aides en faveur de l'innovation de procédé et d'organisation















#### **INDICATIONS FINANCIERES**

**TAUX FEDER INDICATIF** 

INTENSITE MAXIMALE D'AIDE PUBLIQUE

Régime cadre exempté de notification n°SA 40391













#### • CRITERES D'APPRECIATION ET DE SELECTION DES PROJETS

Critères d'appréciation et de sélection des projets				
Sur 40 pts				
Le projet dans son environnement				
<ul> <li>Identification des retombées potentielles pour la Guyane termes d'amélioration de la connaissance technique et/organisationnelle de développement d'activités économique dans la perspective de créations d'emplois</li> <li>Caractère innovant du projet</li> </ul>	ou	points		
<ul> <li>Exemplarité (projet de référence) et reproductibilité (potentie duplication)</li> </ul>	I de 4 p	ooints		

	La structure porteuse et le projet	
-	Capacité financière du candidat et le préfinancement (soit défini soit prévisionnel) du projet	6 points
-	Plan de développement de la structure sur les cinq prochaines années	5 points
-	Coût total du projet et montant FEDER prévisionnel sollicité (ratio montant FEDER / Coût total du projet)	3 points
-	Nombre d'emplois potentiels, créés ou maintenus	4 points
-	Diffusion des résultats du projet	4 points
-	Coopération effective avec des organismes de recherche	4 points





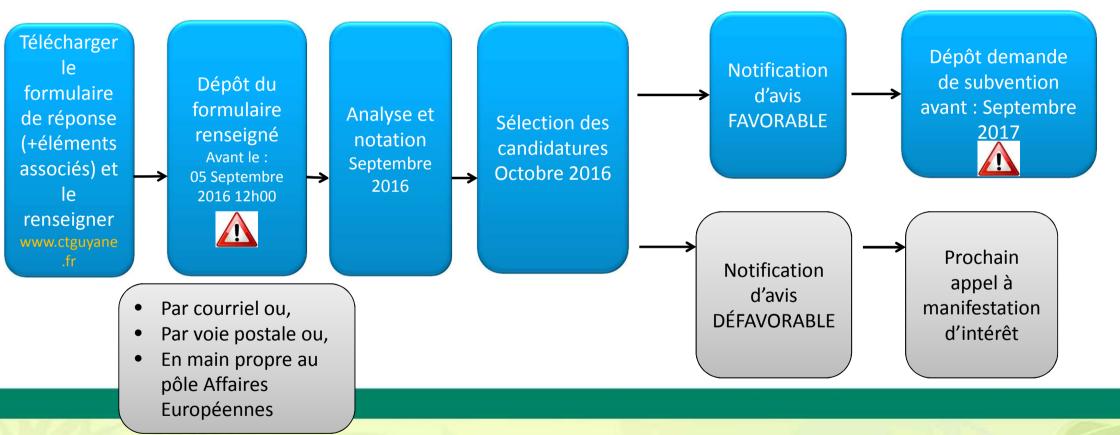








#### ÉTAPES - CALENDRIER DE SELECTION DES CANDIDATS















### ÉLABORATION D'UN FORMULAIRE DE REPONSE

Lire le cahier des charges (+ éléments associés) www.ctguyane.fr Compléter le formulaire de réponses

- Compléter tous les items
- S'assurer d'avoir répondu à tous les critères de sélection

Page 7 du cahier des charges

Respecter la date de dépôt 05 SEPTEMBRE 2016 à 12h00













#### **FOCUS RÉGLEMENTAIRE**

**RÈGLEMENTATIONS** 

- ✓ Fiche OS 2
- ✓ Descriptif du régime cadre exempté de notification SA.40391 ;
- ✓ Décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses pour 2014-2020;
- ✓ Règlement (UE) N°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 (catégories d'entreprises définies à l'annexe I du règlement)













#### **Calendrier AMI/ AAP**

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
2016	Structuration filières- OS3	Transfert des technologies-OS2	Efficacité	Agroalimentaire- OS3
		Professions libérales où l'offre est insuffisante – OS3	énergétique- OS6	Hébergements
		TPE- OS3	Activités touristiques et culturelles - OS3	touristiques- OS3













#### **Contacts**



Nos bureaux : 2 260 route de la Madeleine 97300 Cayenne



Accompagnement des porteurs de projets : Alain Georges HABRAN tél : 0594 27 59 52



Fonds-europeens@ctguyane.fr amifesi@cr-guyane.fr www.facebook.com/CTGuyane













## MERCI DE VOTRE ATTENTION